

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 08 avril 2024

Date de convocation : 02/04/2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 017-211700869-20240408-BP\_24COMMUNE-BF



Délibération N° 2024/03/015

Nombre de membres :

En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	27
Quorum :	14

OBJET : **AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CARTON Jean-Pierre, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, LE MENI Nadège, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BOTON Monique pouvoir à MONTALESCOT Eveline, MORAUD Laurent pouvoir à CANUS Daniel, LATOUCHE Céline pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, TREFFANDIER Nathalie pouvoir à DAVID Claudia, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à WATTEBLED Stéphane, GUÉRIN Florian pouvoir à FOURNALES Sandrine.

Secrétaire de séance : FOURRÉ Jean-Luc.

Le conseil municipal, en application de l'instruction comptable M57,

Après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement d'un montant de 1 151 176.69 €,

Constatant qu'il apparaît un solde d'exécution négatif de la section d'investissement s'élevant à 450 213.92 € et un besoin de financement des restes à réaliser s'élevant à 156 725.92 €,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

Considérant que le budget primitif 2023 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement ligne (021) d'un montant de 765 335 €,

Vu l'avis favorable de la commission finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) 606 939.84 €,
- excédent de fonctionnement reporté (002 au BP 2024) 544 236.85 €.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Éric PANNAUD



Le secrétaire de Séance

Jean-Luc FOURRÉ

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le